

AMAP «Robinson fait son panier»

Affiliée au réseau
AMAP IDF



L'arboricultrice

Pauline Fouquet

EARL Arjolidoquet

« Aux Champs Sois-Y »

2519 chemin de la Padole . 91750 Champcueil

p.bourdois91@gmail.com

tel : 07.70.01.63.94



CONTRAT d'engagement Solidaire « FRUITS »

Entre l'Adhérent(e) et l'Arboricultrice

- Saison fruitière - de septembre 2023 à février 2024 -

L'Adhérent(e)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
E-mail : _____@_____

Les 2 parties, Producteur et Adhérent(e), signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'adhérent(e) :

- partager la production de l'ensemble des fruits (et ses risques) et assurer son financement selon son engagement,
- assurer au moins 2 permanences distribution**, au local, sur la durée de la saison, participer à la journée porte ouverte qui définit la marche de la saison,
- gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix.
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Engagements du producteur partenaire :

- livrer des fruits non calibrés, issus de l'agriculture **Biologique** et certifiés "**AB**", frais, de qualité, de saison, et de son exploitation.
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une porte ouverte,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies). Mais aussi à participer, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails, et selon leurs disponibilités à aider bénévolement le producteur en cas de besoin.

Planning de livraisons : 6 livraisons sur la saison fruitière 2023/24. Le planning des distributions est au verso. Le montant de la corbeille intègre le fonctionnement de l'exploitation, la rémunération des personnes et un renouvellement des biens agricoles.

Le contenu moyen d'une corbeille est de 4kg; suivant la récolte, la maturité et la conservation, principalement **de pommes**: (Akane, Elstar, Reine des Reinettes, Jonagored, Golden, Belle de Boskoop, Rouge Américaine, Golden, Idared, Canada, Cox orange, Stayman, Pink Kiss, Braeburn, Kids Orange, Royal Gala). ; **ponctuellement de poires**: (William Beurré Hardy, Doyenne de Comice, Passe Crassane, Conférence).

Votre référent fruits: Xavier Cholot xavier.cholot@laposte.net Tél : 06.40.31.22.41

Dates, Lieu et Horaire de Distribution:

Les distributions auront lieu **le mardi de 18h30 à 20h00** au local de l'Amap de Corbeil-Essonnes « **Robinson fait son Panier** » situé **aux 6, rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes**. Les préparations seront réalisées entre 18h15 et 18h30 par les adhérents suivant un planning établi. La livraison des fruits par le producteur se fera avant 18h15 et réceptionnée par le responsable de préparation.

Distributions prévues, les mardi, **12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2023, le 09 janvier, et le 13 février 2024.**

Modalités d'inscription : vous pouvez vous inscrire pour plusieurs corbeilles.

Corbeille de Fruits	Principalement des Pommes Occasionnellement des Poires	Prix à l'unité	Nombre de corbeilles commandées	Nombre de distributions	Chèques à l'ordre : EARL Arjolidoquet
	4kg*	15,00€ (4kg)	6	3 chèques de : 30€

(*) Quantités prévisibles données à titre indicatif

Pauline en cas de manque, pourra proposer d'autres produits transformés de son exploitation à base de pommes et de poires (compote, jus, confitures).

Les binômes s'organisent entre eux pour la répartition des fruits.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, aléas de production, etc...) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'arboricultrice partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP, si besoin.

Pour être bénéficiaire de ce contrat, chaque adhérent(e) doit au préalable être à jour de sa cotisation annuelle (**15€ au 1er janvier 2023**) auprès de l'AMAP « **Robinson fait son Panier** » Corbeil-Essonnes.

Chaque adhérent(e) a pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association « **Robinson fait son Panier** » et s'engage à les respecter ainsi que le présent contrat.

Engagements de l'adhérent(e) :

Je soussigné(e) (nom, prénom), en tant qu'adhérent(e) à « **Robinson Fait Son Panier** », certifie avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de l'association et en qualité de « **consom'acteur** » je m'engage à les respecter.

Au titre du présent contrat, je m'engage, aussi, à **venir chercher ma commande de fruits qui m'est réservée**, à l'Amap de Corbeil-Essonnes et à **assurer au moins 2 distributions par saison**.

Réalisé en 2 exemplaires à
Signature de l'adhérent(e)
(mention **lu et approuvé**)

..... le
Signature du Producteur,
Pauline Fouquet

Dossier complet à remettre à votre référent au plus tard le **mardi 29 août 2023** comprenant :

- **le contrat en 2 exemplaires** remplis, signés avec mention **lu et approuvé**,
- **3 chèques** (voir le montant dans le tableau ci-dessus)

libellés au nom de **EARL Arjolidoquet**

les chèques seront mis à l'encaissement en **octobre, décembre 2023 et février 2024**